

Pendant le confinement, comment réaliser mes démarches ?

1

Je me connecte sur impots.gouv.fr pour :

- déclarer en ligne
- télécharger un modèle papier de déclaration

J'ai des questions sur ma déclaration

Je peux avoir les réponses :

- par internet sur le site impots.gouv.fr (rubrique Particulier ou déclarer mes revenus)
- en posant ma question par la messagerie sécurisée de mon espace personnel
- par téléphone au **0809 401 401** (*)

2

Je souhaite déposer ma déclaration

- Je suis éligible à la « déclaration automatique » et celle-ci est conforme : dans ce cas, je n'ai rien à faire
- sinon, je valide ma déclaration en ligne

OU

en cas d'impossibilité de l'effectuer en ligne (en l'absence de connexion internet sur ordinateur ou smartphone), je peux déposer ma déclaration papier :

- dans la boîte aux lettres du SIP
- par courrier postal.

3